

# CONSEIL MUNICIPAL

13 février 2023

## - Convention de prêt du parc scénique

La communauté de communes a fait l'acquisition d'un parc scénique (son, lumières, scène). La municipalité accepte de signer la convention de prêt.

## - Opération comptable

La part communale des extensions de réseau doit être amortie sur 5 ans.  
Délibération du conseil municipal.

## - Bornage

Vente d'un terrain appartenant à la commune à Besse à des habitants. Le bornage a déjà été fait car les terrains attenants ont déjà nécessité un bornage.  
Il faudra passer devant le notaire.

## - Délégués au syndicat des eaux

Le syndicat des eaux a été remanié au 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
Les délégués doivent donc être renommés.  
Nicolas Gay et Jean-Paul Barriol sont reconduits dans leur mission.

## - Travaux sur les canalisations d'eau

Des travaux sont prévus à Besse pour remplacer la canalisation défectueuse. Ils devraient commencer le 20 février.

## - Travaux à faire par la commune

- Les palissades en bois derrière l'écopoint du bourg sont détruites à cause des enlèvements des bennes. Nous prévoyons de les remplacer par un mur en blocs à bancher ferrailés monté par l'employé municipal. Le cout est estimé à 1 400 € pour les fournitures.
- À Besse, une convention a été signée avec le département pour modifier le carrefour entre la rue du Roulachoux et la rue de la Chabanade. Un Stop a été installé en bas de la rue de la Chabanade. Il reste à prévoir un miroir afin que les personnes qui viennent de cette route puissent voir si quelqu'un arrive par la gauche de la rue du Roulachoux. Le tarif est de 573,30 € TTC. Le conseil valide cet achat.
- À Crespinhac, le chemin des Vignes est en cours de réfection.

## - Autres travaux

La route en-dessous de Besse en partant sur Boubas va être élargie par les services du département et deux virages seront remaniés.

## - Salle des fêtes

Nous avons fait une demande de subvention DETR pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Des devis ont été faits pour l'isolation des murs par l'intérieur, la suppression des verrières hautes et l'isolation de la toiture, le changement de mode de chauffage pour une PAC air-air, et la pose de volets roulants extérieurs. Le montant global est de 60 000 €.  
Nous devrions être subventionnés à 30 % par la DETR + 30 % par le Fond vert (état). La Région pourra éventuellement subventionner également.

### **- Changement de mode de chauffage**

Des pompes à chaleur air-air ont été installées à la mairie et dans l'appartement de l'Assemblée à Boubas, pour un montant de 6 565,60 € TTC

### **- Électricité**

Suite aux augmentations du cout de l'énergie, et d'un problème de document perdu par EDF, la facture d'électricité pour la commune avait flambé pour monter à 700 € par mois (seulement pour la salle des fêtes) contre le tiers habituellement.

Nous avons pu revenir au tarif réglementé car nous répondons aux critères.

### **- Projet Mairie**

Les travaux sont estimés à 368 000 € HT à l'heure actuelle, ce qui correspond à 406 640 € HT avec les frais annexes (architecte).

Pour l'instant les subventions connues sont :

- 122 700 € de DETR,
- 52 000 € du département,

D'autres subventions pourraient se rajouter :

- 80 000 € de la région mais nous n'avons pas encore de confirmation,
- 55 000 € de la CCMVR mais nous n'avons pas prévu de les utiliser pour ce projet.

Pour l'instant, nous ne prenons pas de décision tant que nous n'avons pas confirmation de toutes les subventions.

### **- Aménagement de la bibliothèque**

Quelques travaux sont nécessaires :

- deux bacs à livres supplémentaires et une étagère haute de 90 cm de large pour remplacer la grosse étagère du fond qui n'est pas pratique.
- une boîte à livres pour l'extérieur.
- réparer ou remplacer le robinet d'eau.
- placer un contreplaqué sur la plaque de cuisson.

### **- Cimetière**

La procédure de reprise des tombes visuellement abandonnées est lancée. Elle se terminera début novembre 2023.

À ce jour, 7 propriétaires sur les 21 tombes rentrant dans cette procédure ont été retrouvés. 3 ont décidé d'abandonner la tombe en question.

### **Commune en fête**

Elle aura lieu le samedi 10 juin. Nous allons rechercher un groupe de musique pour l'animation de cette soirée.